

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



PLUS QUE JAMAIS TERRITOIRE D'ÉNERGIE !

Lors du dernier Comité Syndical du SDEPA, les élus communaux ont validé la modification statutaire portant notamment sur le changement de nom du Syndicat.

En effet, à la rentrée prochaine, l'appellation SDEPA cédera la place à celle de Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, le nom usuel devenant TE 64. Cette évolution s'inscrit dans une démarche collective des Syndicats départementaux d'énergie en France, lesquels, sous l'impulsion de la FNCCR, basculent tour à tour vers cette dénomination qui constitue une marque associée.

Du point de vue économique, le SDEPA à l'instar de toutes les collectivités, est confronté à l'envolée des prix des matières premières nécessaires à son activité ainsi qu'à la dérive des délais de livraison.

Câbles électriques, granulats, transformateurs ou mats en acier, subissent de plein fouet les conséquences successives de la pandémie et de la guerre en Ukraine avec des niveaux d'augmentations jamais égalés jusqu'ici. Nous devons prendre en compte ces réalités, sans pour autant impacter la capacité à faire des collectivités, ce qui est une équation difficile à résoudre.

Mais bien entendu, la problématique majeure est aujourd'hui recentrée autour du prix de l'énergie avec une réelle prise de conscience de la nécessité d'en maîtriser l'usage et la provenance.

Ainsi, moins consommer d'énergie en diagnostiquant et rénovant le bâti ou l'éclairage public mais également, recourir de manière accrue aux énergies renouvelables thermiques et électriques, est devenu le quotidien du SDEPA en partenariat avec les communes du Béarn et du Pays basque.

Avec le Service de Conseil en Energie Partagé, le Service Technique, les Régies de production photovoltaïque et de chaleur ou bien au travers de la SEM EnR 64, le SDEPA agit au quotidien en faveur de la transition énergétique territoriale avec pour les mois à venir, plusieurs défis à relever :

- Organiser l'achat groupé d'énergie pour plus de 500 membres dans le département,
- Mettre en place un schéma directeur départemental de déploiement pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- Engager un programme de rénovation de l'éclairage public communal de grande ampleur, prenant en compte les aspects économiques et environnementaux au travers notamment de la préservation de la biodiversité nocturne,
- Organiser un nouveau marché d'entretien du parc d'éclairage public communal sur un périmètre géographique plus large avec des exigences techniques accrues,
- Contractualiser de manière ambitieuse avec l'ADEME pour développer les énergies renouvelables thermiques,

Cette liste non exhaustive, rappelle la diversité des champs d'interventions à investiguer et l'importance d'agir vite tout en soutenant les collectivités et en s'appuyant sur le tissu économique local des entreprises et prestataires spécialisés en la matière. C'est aussi cela le développement durable.

Ce rapport d'activité qui obéit tout d'abord aux exigences réglementaires d'information des communes, est aussi un outil de communication plus large entre le SDEPA et ses membres, c'est en tout cas notre ambition.

Je vous en souhaite à toutes et tous bonne lecture.



Barthélémy BIDÉGARY
Président du SDEPA



« La problématique est aujourd'hui recentrée autour du prix de l'énergie avec la nécessité d'en maîtriser l'usage et la provenance. »

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

LE SDEPA CHANGE DE DÉNOMINATION MAIS PAS D'ESPRIT !

Une enquête nationale menée en 2015 auprès de la population et des acteurs institutionnels, a démontré que les Syndicats d'énergie, y compris lorsqu'ils sont départementaux, étaient peu ou mal connus alors que la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) votée la même année, allait accélérer la transition énergétique territoriale et fortement impliquer les acteurs historiques de l'énergie comme les syndicats départementaux.

Ainsi, la FNCCR a proposé parallèlement, de mettre en place une dénomination et un logo commun à tous les Syndicats d'Énergie en France, ce dispositif ayant vocation à générer de la visibilité au niveau national et local, avec la notion associée de marque reconnue, face à celle des interlocuteurs nationaux traditionnels dans le domaine de la distribution d'électricité et de gaz, ENEDIS et GRDF.

Bien sûr l'inquiétude de perdre le nom historique des syndicats, connu des élus et des entreprises était à prendre en compte, c'est pourquoi cette évolution s'est faite progressivement.

Aussi, depuis maintenant 4 ans et pour que la marque s'identifie petit à petit, le SDEPA a fait cohabiter le logo TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES et son logo historique sur tous les supports de communication du Syndicat.



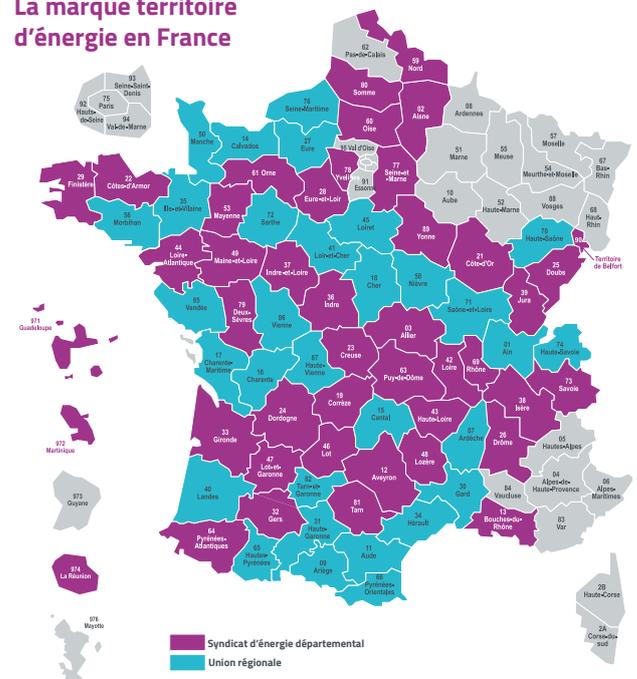
Le changement de logo et de nom associé, est destiné à souligner le côté « dynamique et innovant » des Syndicats d'énergie dont les missions ne sont plus uniquement tournées vers l'électrification ou la desserte en gaz des territoires, mais qui traitent des questions énergétiques territoriales au sens large depuis déjà de nombreuses années.

De plus, la notion de « Syndicat » pouvait rappeler par analogisme, celle des syndicats professionnels, ce qui n'est pas la vocation d'une intercommunalité.

La démarche de changement de dénomination est maintenant bien engagée au niveau national, ce qui a amené le SDEPA à s'inscrire dans cette logique collective.

Ci-dessous la carte des départements (en violet) qui ont engagé ou définitivement validé le changement d'identité.

La marque territoire d'énergie en France



Une modification statutaire nécessaire

Ce changement de nom implique une modification statutaire, laquelle a été soumise au Comité Syndical pour approbation lors de la séance du 9 avril 2022.

Par ailleurs, les champs d'intervention du SDEPA évoluant régulièrement, cette modification statutaire est mise à profit pour compléter les statuts dans leur contenu cette fois. Il s'agit de prendre en compte notamment les évolutions législatives ou réglementaires nationales et européennes dans le domaine énergétique.

Aussi, après la dernière modification statutaire de décembre 2014, portant sur l'extension du périmètre et des compétences du syndicat, une nouvelle adaptation des statuts s'avère aujourd'hui nécessaire.

En effet, la confirmation de la nature du SDEPA en tant que syndicat mixte fermé regroupant des communes

et intercommunalités (syndicat d'électrification du Bas Ossau à ce jour et demain potentiellement d'autres intercommunalités), la possibilité d'envisager la création de réseaux énergétiques alternatifs territoriaux comme les réseaux de froid, l'exécution de la mission d'exploitant de l'éclairage public, le développement des usages de l'hydrogène ou bien l'élaboration de schémas directeurs de mobilité électrique, sont autant de points qui impliquent une modification statutaire pour sécuriser l'action du SDEPA et apporter un service adapté aux communes du département.

La procédure de modification qui s'achèvera en août prochain est actuellement en cours, les 546 communes du département consultées devant se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois pour que ces statuts deviennent opposables par arrêté Préfectoral.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Section de fonctionnement

Comme déjà évoqué, les recettes de fonctionnement du SDEPA qui s'établissent pour 2021 à près de 19 millions d'euros, se diversifient de plus en plus.

Si celles-ci résultent toujours pour une large part, des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz, d'une fraction du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (30 %), de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses, elles proviennent dorénavant également des prestations assurées par le SDEPA pour le compte des collectivités au travers du service de Conseil en Énergie Partagée, de la maîtrise d'œuvre assurée dans les communes urbaines, de l'achat groupé d'énergie, des certificats d'économies d'énergie et de contractualisations diverses, notamment avec l'ADEME.

La redevance de concession perçue en 2021 pour l'électricité et le gaz représentant 3 058 152 € est en légère baisse par rapport à 2020, mais son niveau demeure significatif du fait des dispositifs de sécurisation mis en place dans le nouveau contrat de concession pour la distribution électrique.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité tend quant à lui à stagner. Ce fut à nouveau le cas en 2021 avec un produit de 4,9 millions d'euros environ. Il est vrai que paradoxalement, à un moment où les usages électriques n'ont jamais été aussi nombreux, la consommation d'électricité en France est stable depuis maintenant plus de 10 ans, se situant autour de 475 TWh.

Pour rappel, le SDEPA reverse 70 % de ce montant aux communes de moins de 2000 habitants du département, ce qui est une particularité dans les Pyrénées-Atlantiques, les Syndicats départementaux voisins ne reversant rien à leurs communes membres.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement cette fois, celles-ci restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux, soit quasiment 14 millions d'euros pour 2021, ce qui est considérable car cela représente 64 % de la section de fonctionnement.

Quant aux moyens propres de fonctionnement (charges courantes, charges de personnel), ils représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement du SDEPA, soit 1,8 million d'euros sur 22 millions, c'est-à-dire à peu près 8 % de celui-ci.

À noter en 2021, une nouvelle diminution de la charge financière relative aux intérêts d'emprunts. En effet, les emprunts anciens à taux élevés souscrits pour les travaux d'électrification, s'éteignent peu à peu et cèdent la place des emprunts à taux bas diminuant ainsi fortement les intérêts de la dette.

3,45
millions €

C'est le montant du reversement aux communes de moins de 2 000 habitants, de 70 % du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité en 2021.

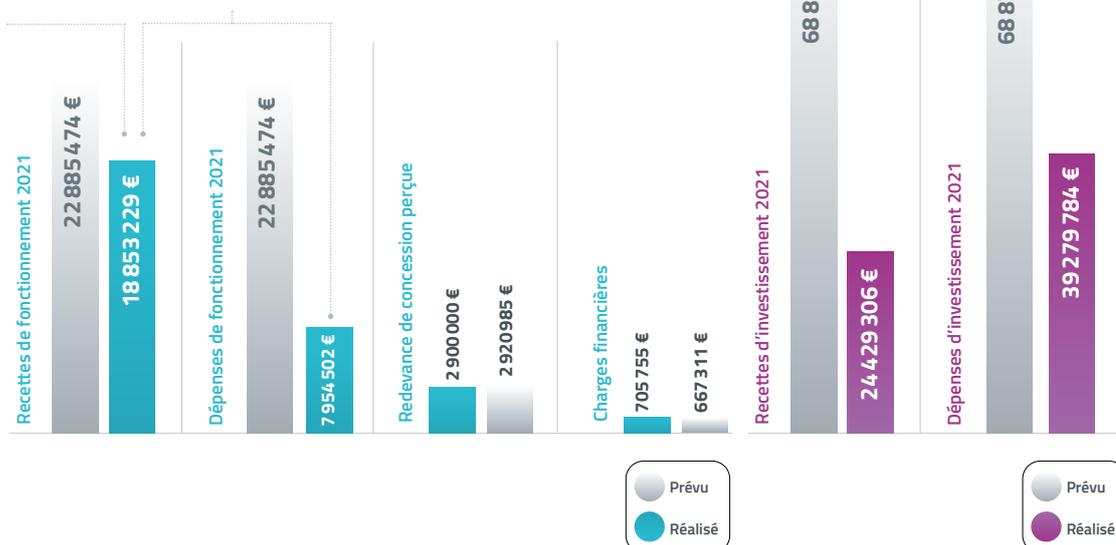
Résultat de clôture 2021

Recettes de fonctionnement de l'exercice
14 175 142 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice
7 954 502 €

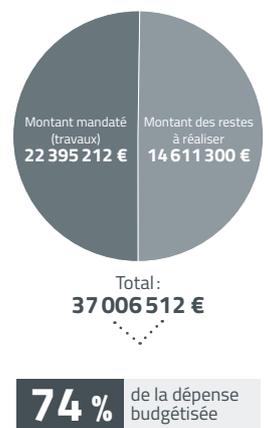
Résultat reporté exercice antérieur
4 678 087 €

Résultat de clôture de l'exercice
10 898 726 €



Section d'investissement

Zoom travaux



Les intérêts de la dette ont fortement diminué

Les années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement propices au recours à l'emprunt pour financer l'investissement. C'est effectivement le choix pour lequel ont opté de nombreuses communes afin de faire face à la réalisation d'importantes opérations coordonnées d'enfouissements de réseaux électriques et d'éclairage public depuis 2017 notamment.

Ainsi, au gré de l'extinction d'emprunts anciens remplacés par des nouveaux à taux plus bas et malgré un encours relativement constant qui démontre que l'investissement n'a pas faibli, les intérêts de la dette ont continué de diminuer pour passer en dessous de la barre des 550 000 € en 2022 (750 000 € en 2017).

Année	En cours de dette en K€	Annuité de dette en K€	Capital de la dette en K€	Intérêts de la dette en K€
2017	22 000	3 026	2 276	750
2018	25 000	2 934	2 202	732
2019	25 500	2 769	2 062	707
2020	25 700	2 944	2 277	667
2021	23 700	3 645	2 979	666
2022	25 200	3 248	2 700	548

Un contrôle allégé des dépenses contractualisé avec la Direction des Finances Publiques

Après 6 mois de procédure menée en partenariat entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le Service Comptable du SDEPA au cours de l'année 2021, une convention de contrôle allégé vient d'être signée avec les Services de l'État.

En effet, au titre de son contrôle hiérarchisé des dépenses, la Trésorerie de PAU a proposé au SDEPA d'appliquer un dispositif de « contrôle allégé sur ses dépenses de fonctionnement », les vérifications effectuées ayant permis de valider l'efficacité des procédures d'engagement du SDEPA dans ce domaine.

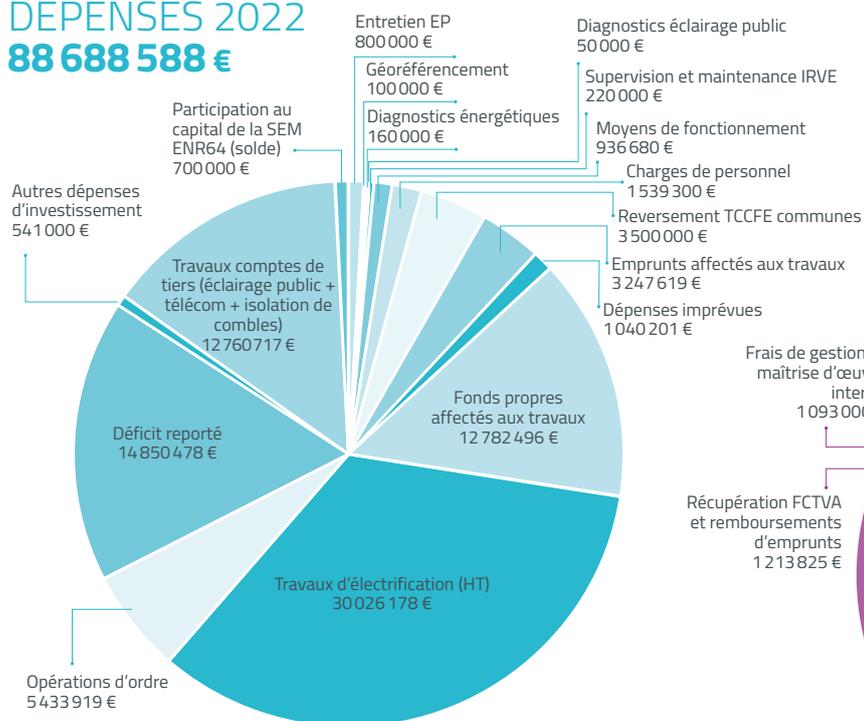
Cette preuve de confiance de la DGFIP à l'égard du SDEPA, met en exergue la qualité du travail du Service Comptable de l'établissement.



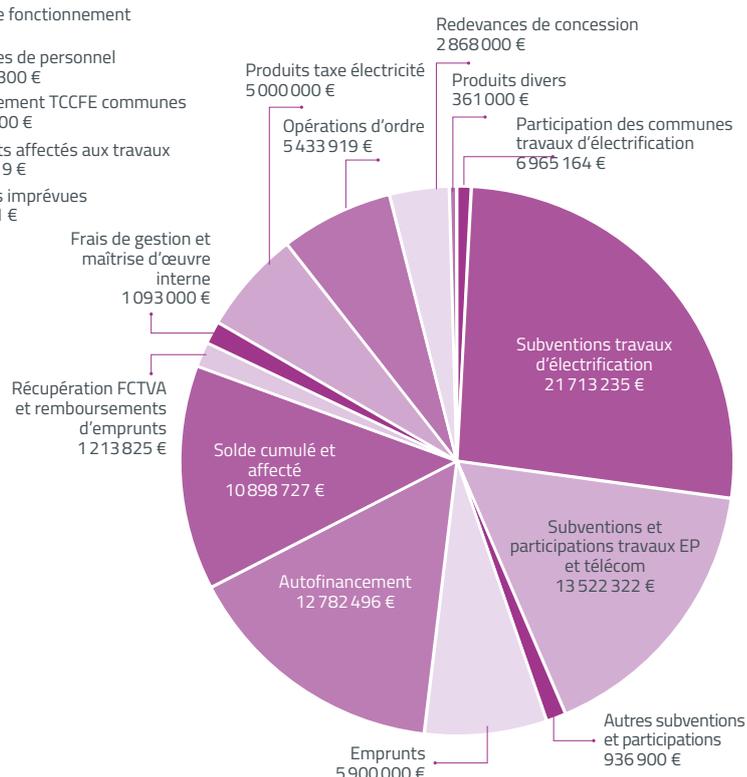
Signature de la convention de CAP (Contrôle allégé en partenariat); M. Jean-François ODRU Directeur des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques entouré de M. Didier GUÉRÉTIN comptable public et de M. Barthélémy BIDÉGARY, Président du SDEPA.

LE BUDGET 2022

DÉPENSES 2022 88 688 588 €



RECETTES 2022 88 688 588 €



LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Le réseau Haute Tension A (HTA) est majoritairement souterrain depuis maintenant quatre ans. Toute nouvelle création de ligne HTA est réalisée sur la base de cette technique. Enedis, maître d'ouvrage sur le réseau haute tension, s'est engagé à traiter les lignes aériennes existantes, en fonction de leur âge, de leur incindentologie, et de leur situation. Ces axes de travail ont été définis dans le schéma directeur des investissements, pierre angulaire du nouveau contrat de concession signé en 2019.

Concernant le réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 100 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire de réseaux souterrains et torsadés, plus robustes aux

intempéries et à la végétation. Le stock à résorber s'élève à 902 km sur la concession (plus de 2 300 km en 2010), dont **466 km en urbain**, et **436 km en rural**.

Le SDEPA maître d'ouvrage de ces travaux sur les 477 communes rurales du département et ENEDIS sur les 69 communes urbaines, poursuivent leur engagement contractuel de remplacement de l'intégralité de ces lignes vétustes en douze ans. On peut espérer une nette amélioration de la résilience des réseaux basse tension face aux intempéries à l'avenir et ce, dans l'intérêt des usagers du département.

477
communes rurales
dans lesquelles SDEPA est
maître d'ouvrage des travaux
de Service Public

902
kilomètres
de fils nus, à
résorber sur la
concession

Réseau HTA (en km)	2017	2018	2019	2020	2021
Souterrain	4 073	4 166	4 258	4 345	4 448
Aérien	4 208	4 145	4 103	4 066	4 001
Torsadé	23	23	23	23	23
TOTAL HTA	8 282	8 334	8 384	8 435	8 472

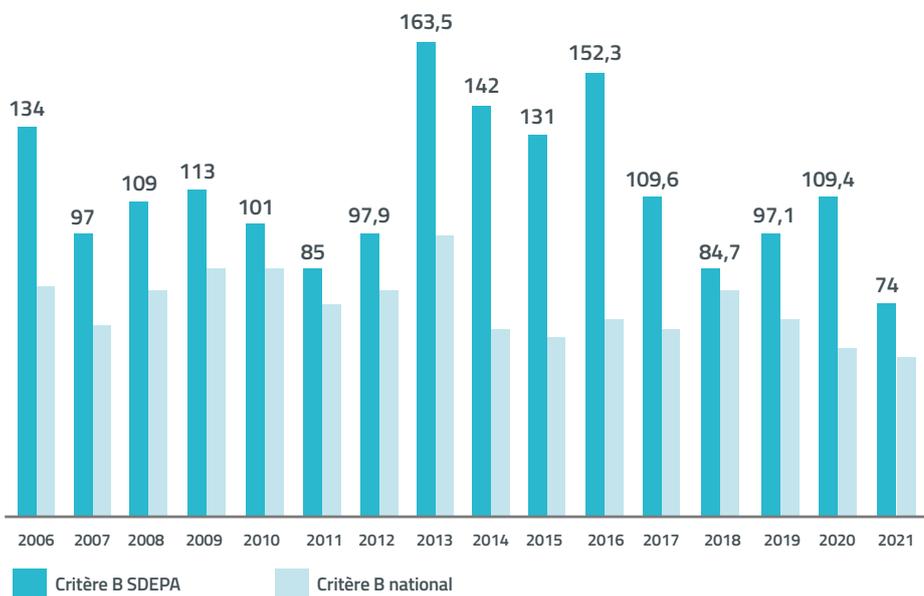
Réseau BT (en km)	2017	2018	2019	2020	2021
Souterrain	4 404	4 500	4 597	4 712	4 852
Torsadé	6 392	6 464	6 557	6 620	6 660
Nu	1 338	1 235	1 102	1 008	902
dont faible section	358	315	263	227	190
TOTAL BT	12 135	12 199	12 256	12 340	12 415

Nombre d'usagers de la concession			
Puissance souscrite	2019	2020	2021
BTA < 36 kVA	453 252	458 898	465 346*
BTA > 36 kVA	4 524	4 599	
HTA	1 091	1 095	1 146*
TOTAL	458 867	464 592	466 492*

*Chiffres non définitifs

Un temps moyen de coupure par usager du département, en nette amélioration !

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes



Sur le plan national (histogrammes bleus clairs), le temps moyen de coupure s'est atténué lors des trois derniers exercices connus, pour aboutir à une durée de 57 minutes par an et par usager. Après une tendance haussière constatée entre 2018 et 2020 sur la concession des Pyrénées-Atlantiques (histogrammes bleus), le temps moyen de coupure recule fortement pour atteindre **74 minutes en 2021. Il s'agit de la valeur de l'indicateur la plus faible observée depuis plus de quinze ans.** Même si la durée de coupure mesurée est structurellement plus importante qu'au niveau national, les incidents ayant affecté le réseau de distribution ont été moins nombreux et ont participé au maintien d'une bonne continuité de fourniture. L'objectif du contrat de concession de revenir à 85 minutes de façon régulière sur quatre ans est en passe d'être atteint, si et seulement si cet indicateur devient stable dans le temps. Il faut préciser que ces chiffres moyens cachent de fortes disparités constatées localement entre territoires.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Réseaux HTA à risques en cas d'intempéries majeures

Le SDEPA et Enedis ont localisé les réseaux HTA à risque avérés (bois, vent, neige) sur l'ensemble de la concession. Ainsi, 582 km de réseaux HTA devront être remplacés par Enedis au terme des trente années du contrat. Une meilleure robustesse de ces réseaux fragiles permettra d'accroître la résilience des réseaux face aux intempéries, qui génèrent une partie importante du temps moyen de coupure.



Tronçons HTA aérienne à risques :

- Risque bois et vent
- Risque neige

582 km
de réseaux HTA à remplacer

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL



Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2021

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
219	21	915	1 155	34 412

Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2021

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Usagers
Ahetze	0	0	5,73	5,73	69
Artigueloutan	0	0	1,18	1,18	25
Précilhon	0	0	2,33	2,33	29
Souraide	0	0	5,45	5,45	49

Suivi du premier plan pluriannuel d'investissements sur le réseau de distribution d'électricité

Le contrat de concession signé entre le SDEPA et Enedis en 2019 met en œuvre un schéma directeur des investissements (SDI) sur 30 ans, décliné en plans pluriannuels d'investissement (PPI) de 4 ans. Le premier PPI prévoit des investissements sur le réseau de distribution des Pyrénées-Atlantiques sur la période 2020-2023.

Au cours de l'année 2020, Enedis et le SDEPA ont fait le bilan de la première année de ces travaux. Il est à préciser que la pandémie de COVID-19 a grandement affecté la bonne exécution de ces investissements, sur l'ensemble du Département.

Les principaux résultats sont notamment pour l'année 2020 :

- La résorption de 6,3 kilomètres de réseau HTA aérien soumis aux risques de chutes d'arbres, de vent et de neige ;
- Le renouvellement de 4 kilomètres de réseau aérien incidentogène ;
- La rénovation de 4,3 kilomètres de lignes aériennes HTA ;
- Le remplacement de 50,5 kilomètres de fils nus basse tension en communes rurales (objectif 2020-2023 : 234 km), et de 11,3 kilomètres en communes urbaines (objectif 2020-2023 : 157 km) ;
- Le remplacement de 7,2 kilomètres de réseaux souterrains en câble papier imprégné.

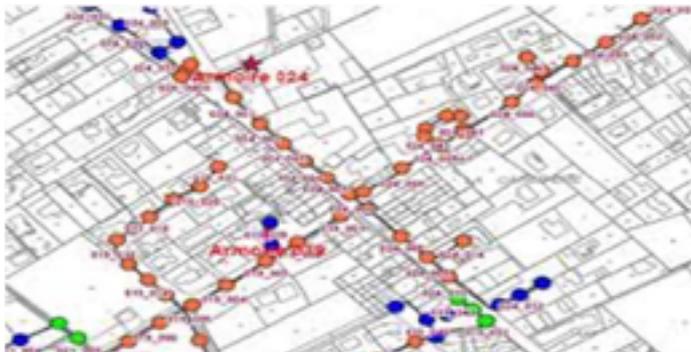
AIDER LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS À RÉNOVER LEUR PARC

AVANT RÉNOVATION, LE SDEPA PROPOSE UN DIAGNOSTIC DES PARCS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour que la rénovation de l'éclairage public soit efficace, il est nécessaire de bien connaître la nature du parc et pour ce faire, des diagnostics affinés s'avèrent indispensables. Quant au passage à l'action des collectivités, celui-ci n'est possible que grâce à un accompagnement financier adapté.

Cibler le parc à rénover au moyen de diagnostics

Le SDEPA propose aux collectivités qui le souhaitent et en tout état de cause à celles pour lesquelles le SDEPA assure la maintenance, de bénéficier d'un diagnostic du parc. **Véritable outil d'aide à la décision en matière de rénovation, d'entretien des installations et d'investissement pluriannuel, cet audit permet également un géoréférencement précis des installations (intégration dans le SIG). On estime encore à 120, le nombre de collectivité à n'avoir jamais bénéficié de cette prestation jusqu'ici.**



Exemple de luminaires répertoriés dans le SIG

Pour atteindre les différents objectifs, le diagnostic comporte trois phases :

- Phase 1 : Relevé terrain et renseignement du SIG,
- Phase 2 : Élaboration d'un Schéma directeur de rénovation et d'un rapport de diagnostic,
- Phase 3 : Élaboration d'un rapport de synthèse avec présentation en commune.

Mieux accompagner les communes financièrement

En relevant son taux d'intervention sur les travaux de rénovation en 2021, le SDEPA a souhaité apporter un coup de pouce aux collectivités soucieuses d'améliorer la performance de leurs installations.

Catégories de communes	Nouveaux taux d'intervention	Dépense H.T. subventionnabl par opération
Communes de moins de 2000 habitants	70 %	30 000 €
Communes de plus de 2000 habitants	40 %	30 000 €

Par ailleurs, le SDEPA bénéficie d'une enveloppe dédiée de **530 000 €** de subvention au titre du plan de relance et la DSIL viendra abonder cet accompagnement à hauteur de **240 000 €**.

Au final, ces **770 000 € de subventions**, permettront d'accompagner plus d'**1,2 millions d'euros de travaux de rénovation supplémentaires par rapport aux années précédentes.**

La Cour des comptes s'intéresse à l'éclairage public

Comme déjà souligné, le rapport de la Cour des comptes paru le 18 mars 2021, a épinglé la vétusté des installations d'éclairage public en France car plus de 40 % des points lumineux ont plus de 25 ans.

Alors agissons !

Pour la Cour des comptes, la compétence sur l'éclairage public est exercée de manière « trop dispersée et sans vision de long terme », aux dépens des enjeux économiques et environnementaux que cela représente.

« La connaissance des installations est souvent parcellaire, de même que celle des consommations et coûts, ne permettant pas la programmation pluriannuelle des investissements », souligne notamment la Cour, qui s'est appuyée sur des études de cas en Rhône-Alpes Auvergne.

« Pour aller plus loin dans le renouvellement d'un parc aujourd'hui largement vétuste, il est nécessaire de mieux mutualiser maintenance et investissement, en renforçant notamment le rôle des syndicats d'énergie dans la gestion de cette compétence », ajoute-t-elle.

Elle recommande aux communes de développer des projets « cohérents » par l'intermédiaire des syndicats d'énergie compétents, de planifier les renouvellements et d'adapter le fonctionnement des installations.

L'éclairage public est le deuxième poste de dépense énergétique des communes, après les bâtiments. En y ajoutant maintenance et investissements, son coût en France est estimé à près de 2 milliards d'euros.

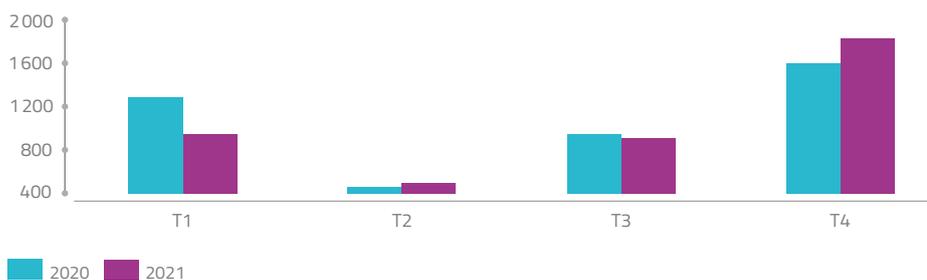
AIDER LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS À ENTREtenir LEUR PARC

Le service d'entretien mutualisé en nombre de dépannages



Trimestre	2020	2021
T1	1 279	942
T2	419	472
T3	909	899
T4	1 601	1 821
Total	4 208	4 134

Nombre de travaux de dépannage



État du parc des luminaires

État	Nb luminaires
Bon	25 540
Moyen	16 114
Vétuste	23 765
Hors service	0
Total	65 419

Niveau d'urgence des déclarations de panne sur le SIG



Nb signalements	Normal	Urgent	Total
2020	2 461	914	3 375
2021	2 398	968	3 366
Total	4 859	1 882	6 741

65 419
luminaires

répertoriés dans le SIG
sur l'ensemble du parc

Systèmes de commande répertoriés

Nb armoires	Horloge mécanique	Horloge coupure	Cellule photo	Relais commande
3 996	446	1 211	1 236	1 191

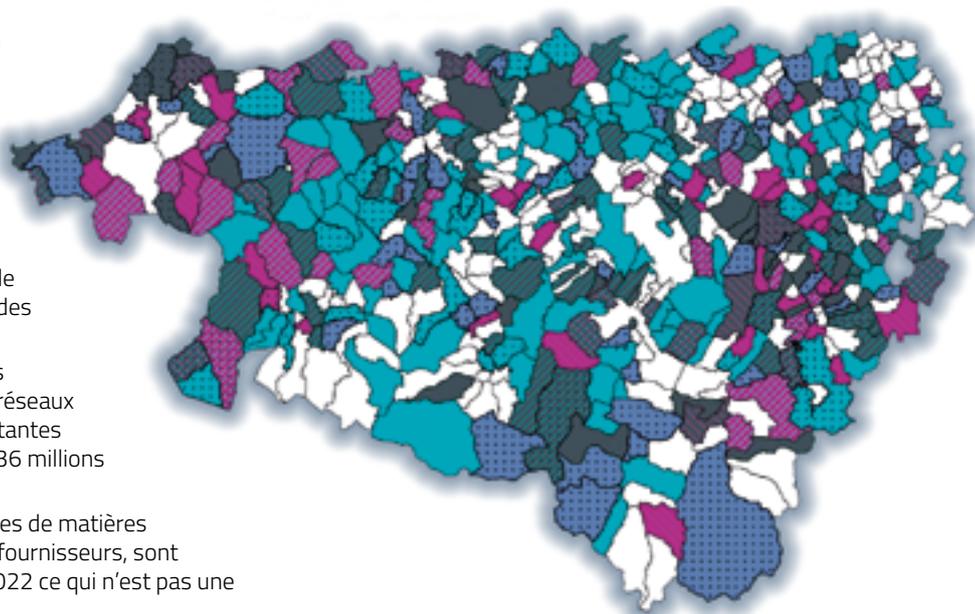
FORTE REPRISE DES TRAVAUX DANS LES COMMUNES EN 2021

Après une année 2020 difficile, en raison de la pandémie de COVID et de la période électorale qui ont quelque peu mis en sommeil les projets communaux, 2021 a marqué le retour des investissements locaux.

De nombreuses opérations de travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques ont été engagées au cours de cet exercice, tout comme de multiples études d'avant-projet.

Cette conjoncture favorable a impacté très positivement l'activité des entreprises de réseaux du Béarn et du Pays basque, avec d'importantes commandes à la clé représentant plus de 36 millions d'euros sur la période.

Les tensions importantes sur les fournitures de matières premières et sur les prix pratiqués par les fournisseurs, sont susceptibles de rebattre les cartes pour 2022 ce qui n'est pas une bonne nouvelle.



36
millions €

C'est le montant des dernières commandes passées pour les travaux en Béarn et au Pays basque, symbole d'une reprise économique importante.

Les travaux et études du SDEPA en 2021

- Travaux éclairage public
- Travaux sur le réseau électrique BT
- Travaux coordonnés : réseau BT éclairage public et Télécom
- Étude en cours sur le réseau BT et/ou EP



GÉNIE CIVIL DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES : DÉCHARGER LES COMMUNES

Comme évoqué en Comité Syndical, lorsque le SDEPA réalise un enfouissement de ligne électrique pour le compte d'une commune et que les câbles téléphoniques ou bien la fibre se trouvent sur les pylônes électriques à déposer, il doit parallèlement réaliser les infrastructures de génie civil de télécommunications (fourreaux et chambres de tirage), qui serviront ensuite à l'opérateur pour effectuer le câblage souterrain de son réseau ou au passage de la fibre optique à venir.

Ce génie civil payé par les communes devient, sauf cas particulier propriété du SDEPA qui devrait l'entretenir, alors qu'il n'a statutairement pas la compétence pour gérer ces infrastructures qui servent à recevoir des câbles téléphoniques et de la fibre optique.

C'est pourquoi le SDEPA a sollicité la possibilité de les transférer aux structures compétentes en matière de communications électroniques dans le département (La Fibre 64 et la Communauté d'Agglomération PAU BÉARN PYRÉNÉES), en transférant à la fois le stock constitué depuis 2013 (plusieurs dizaines de kilomètres de fourreaux et plusieurs milliers de chambres) et à l'avenir le flux, au fur et à mesure des réalisations, avec une prise en charge des coûts induits directement par les établissements concernés.

Ce sont tout de même plus d'1 million d'euros de travaux de ce type, qui sont actuellement pris en charge chaque année par les budgets des communes du département.

LES MAIRES ONT LA PAROLE

De nombreux travaux sont réalisés chaque année dans les communes rurales du département, tant en Béarn qu'au Pays basque et il est important que ceux-ci répondent aux attentes des communes.



Jean-Yves
BUSSIRON
Maire de Guiche

Monsieur le Maire, vous avez souhaité que le SDEPA vous accompagne pour rénover l'éclairage public aux abords de la salle des fêtes et de l'école.

Quel était votre objectif avec ce projet ?

1

J.-Y. B. L'objectif de ce projet était le remplacement de l'éclairage existant par des lampadaires moins énergivores avec aussi un meilleur éclairage des zones noires en évitant une pollution lumineuse inutile.

2

Est-ce que le dispositif de détection communicante mis en place sur cet éclairage public rénové, satisfait les usagers des zones concernées ?

J.-Y. B. C'est la solution idéale. Ce dispositif évite un éclairage allumé en permanence durant une partie de la nuit alors qu'il n'y a pas nécessité de le faire.

Notre souhait est de l'étendre à tous les lieux publics où l'éclairage répond à un besoin temporaire.

Envisagez-vous de solliciter à nouveau le SDEPA au cours des prochains mois et si oui dans quels domaines ?

3

J.-Y. B. Oui, nous l'envisageons dans plusieurs domaines :

- La poursuite de l'amélioration de l'éclairage des voiries communales, des parkings et places,
- Le portage de projets faisant appel aux énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque,
- Le dispositif des achats groupés.



Marc
DUFAU
Maire de Boeil-Bezing

Vous avez souhaité que le SDEPA procède à l'enfouissement des réseaux aériens rue de la Gare. Quelles ont été les motivations d'un tel projet ?

1

M. D. L'enfouissement des réseaux de la rue de la Gare concernant la basse tension, le téléphone et l'éclairage public, a été réalisé pour privilégier la sécurité dans cette rue passante ainsi que l'aménagement esthétique de ce périmètre.

2

Le SDEPA est également intervenu plus largement pour rénover l'éclairage public ou sécuriser le réseau électrique. C'était important pour vous ?

M. D. La rénovation de la totalité de l'éclairage public a été réalisée sur plusieurs années car il s'agissait d'une priorité pour la commune en termes économique et d'efficacité. Le programme s'achève cette année.

La sécurisation des lignes basse tension est en cours avec remplacement des fils nus par les câbles torsadés, ce qui devrait fortement améliorer la continuité de fourniture pour les habitants de Boeil-Bezing.

3

Envisagez-vous de solliciter à nouveau le SDEPA au cours des prochains mois et si oui dans quels domaines ?

M. D. Le SDEPA sera effectivement sollicité dans les prochains mois pour l'enfouissement des réseaux rue de l'église dans le cadre de la rénovation de l'école et de l'aménagement du centre bourg. C'est un projet structurant pour la commune.



UN MARCHÉ MUTUALISÉ DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET DE VENTILATION (CVC) : UNE 1^{ÈRE} POUR LE SDEPA !

Dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des collectivités à la Transition Énergétique, les Conseillers en Énergie Partagé constatent d'importants besoins dans le domaine des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire :

- Absence de régulation, de réduit de nuit, de programmation horaire, de gestion des températures, d'information des occupants, de gestion de la légionnelle, de suivi énergétique ;
- Installations obsolètes et énergivores ;
- Peu d'entretien des installations thermiques, si ce n'est l'aspect réglementaire.

Si des gisements d'économies d'énergie importants existent sur ces installations, les collectivités font face à des difficultés dans la mise en place des nécessaires contrats de maintenance qui leur procureraient une

meilleure gestion et maîtrise énergétique.

Aussi, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et EDF, le SDEPA a proposé aux communes et aux intercommunalités de les accompagner dans le cadre d'un dispositif régional.

Le marché en bref :

79 collectivités ont adhéré à ce groupement de commandes, dont **14 pour les Pyrénées-Atlantiques**.

796 sites intégrés au marché, dont **147 pour les Pyrénées-Atlantiques**

Dalkia est attributaire du marché pour une durée de 5 ans.



Des fonctionnements de chaudières à optimiser

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES (CDT) PREND FORME

Afin de promouvoir le développement des Énergies Renouvelables Thermiques (biomasse, géothermie, solaire thermique), l'ADEME a sollicité le SDEPA pour porter le CDT en Béarn et faire émerger entre 10 et 30 opérations de ce type sur la durée du contrat (3 ans).

Le CDT permet de mobiliser des aides financières de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur pour des projets qui pris individuellement n'auraient pu bénéficier de ces financements.

Un CDT gagnant/gagnant nécessite une forte implication des différents acteurs du territoire que sont les 9 intercommunalités du secteur Béarn. Aussi le SDEPA a souhaité conventionner avec ces dernières qui ont toutes adhéré au dispositif.

Une plaquette d'information a été remise aux différentes intercommunalités afin de porter ce dispositif à la connaissance des porteurs de projets publics et privés et les inciter à passer à l'action.

Un interlocuteur a été désigné au sein de chaque EPCI pour accompagner cette démarche qui sera suivie et pilotée par Frédéric Delpit, nouveau technicien du SDEPA sur ces questions.

Compte tenu du nombre important d'opérations répertoriées et intégrées dans le futur contrat, celui-ci sera signé avec l'ADEME à l'automne pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

COMMENT ÇA MARCHE ?

QUOI ?	QUI FAIT ?	QUI PAIE ?
Idee de projet	Porteur de projet	Les idées n'ont pas de prix
Pré-étude et évaluation de faisabilité	SDEPA, COFOR, Intercommunalité	Collectivité
Étude de préfiguration	SDEPA, COFOR, Intercommunalité	Collectivité
Étude technique avant projet détaillé	Porteur de projet	Porteur de projet avec financement de 20 % à 70 % selon projet
Travaux	Porteur de projet	Porteur de projet avec financement de 20 % à 70 % selon projet
Fonctionnement de l'installation	Porteur de projet	Porteur de projet
Suivi du fonctionnement de l'installation	SDEPA, COFOR, Intercommunalité	Collectivité

ACHAT GROUPÉ DE FIOUL, DE PROPANE ET DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES : LES COMMUNES DISENT OUI !

De nombreuses communes ont répondu à l'enquête menée au printemps par le SDEPA afin de connaître leurs besoins en matière d'achat groupé de fioul, de propane en cuve et de véhicules électriques.

En cette période de forte augmentation du prix de l'énergie, le SDEPA a souhaité se pencher sur la question du gaz propane et du fioul, ces énergies hors réseaux encore largement utilisées par les collectivités dans les bâtiments publics, échappant à tout dispositif de régulation national.

Remplir ces cuves est devenu un vrai exercice de divination quant au fait de savoir quel sera le meilleur moment pour y procéder.

Il nous apparaît intéressant de pouvoir mobiliser les fournisseurs pour que des propositions adaptées soient proposées aux communes.

Il en va de même pour ce qui concerne l'achat ou la location de véhicules électriques.

L'enquête menée auprès des collectivités du département a démontré un vif intérêt pour ce type de véhicule afin de renouveler le parc existant.

Les prochaines semaines seront mises à profit pour organiser les futures consultations.



DÉCRET TERTIAIRE ET AUDITS ÉNERGETIQUES

Le Décret Tertiaire n° 2019-771 du 23 juillet 2019, appelé également « dispositif Éco-Energie Tertiaire » est entré en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019.

Il s'agit d'une obligation de réduction progressive des consommations d'énergie dans les bâtiments abritant des activités tertiaires et dont la surface est supérieure ou égale à 1 000 m².

Les objectifs sont 40 % d'économie en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2019.

Dans ce cadre, le SDEPA accompagne les communes qui sont tenues de respecter ces obligations, en réalisant les audits énergétiques sur les bâtiments concernés. Bien entendu les audits sont aussi réalisés dans les communes qui n'ont pas de bâtiments de ce type, avec pour objectif d'aider au passage à l'acte de la rénovation énergétique des bâtiments.

Sur ce point, le SDEPA proposera un dispositif d'accompagnement aux travaux dès l'année 2023, mais nous y reviendrons.



Éco Énergie Tertiaire

Construisons ensemble la transition énergétique

EN BRÈVES

PASSOIRES THERMIQUES : AUDIT ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Suite à l'annonce du Ministre du logement le 17 décembre dernier, toutes les maisons ou bâtiments classés F et G par le DPE, doivent réaliser un audit énergétique obligatoire à partir du 1^{er} septembre 2022. Cette obligation ne doit être prise en compte que lors de la vente du logement.

En plus du DPE, tous les acquéreurs d'une maison ou d'un bâtiment classés F ou G disposeront d'un document supplémentaire énumérant tous les travaux de rénovation à effectuer pour que la maison ou le bâtiment soit classé B.

RE2020 : NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS NEUFS



La réglementation environnementale des bâtiments neufs, appelée RE2020, va remplacer l'actuelle réglementation thermique, la RT2012. Elle a pour objectifs principaux de donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonisation de l'énergie, de diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments et de garantir le confort d'été en cas de forte chaleur. Sont concernés, les maisons individuelles et les logements collectifs pour lesquels le permis de construire a été déposé au 1^{er} janvier 2022 et les bâtiments de bureau et d'enseignement pour lesquels le permis de construire sera déposé à partir du 1^{er} juillet 2022.

À PAU, SUEZ CONSTRUIT UNE USINE DE MÉTHANISATION SANS CO₂

Le groupe Suez a été retenu par la ville de Pau pour construire une station d'épuration produisant du bio-méthane sans émettre de CO₂. Cette « première mondiale dans le monde de l'assainissement » repose sur une technologie innovante : la méthanisation catalytique qui combine le CO₂ avec l'hydrogène produit par électrolyse à partir d'électricité provenant d'un parc photovoltaïque. La ville de Pau investira 33 millions d'euros dans cette usine, dont la rentabilité repose sur le prix (en hausse) du carbone. « Au-delà de 100 euros la tonne, la production sera compétitive ».

Bornes publiques portées par le SDEPA sur le département des Pyrénées-Atlantiques

Bornes normales



- 128 bornes normales 22 kVa en courant alternatif avec deux points de charge
- 352 460,43 kWh délivrés
- 77,47 sessions par point de charge en moyenne

130
bornes
de recharge

93 %
de charges
concluantes

Bornes rapides

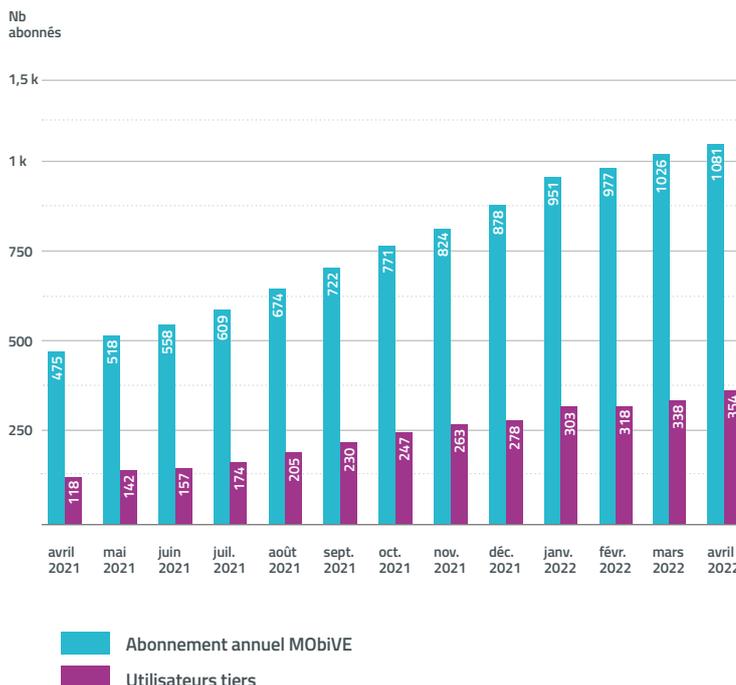


- 2 bornes rapides 53 kVa en courant continu avec un point de charge en courant alternatif 22 kVa sur chaque borne rapide
- 13 057,45 kWh délivrés
- 225,67 sessions par point de charge en moyenne

1081
abonnés
MOBiVE

Évolution des abonnés par formule

12 mois glissants (valeurs au dernier jour du mois)



Une nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} juin 2022

Point de recharge normale

Puissance normale atteinte	Abonné MOBiVE	Utilisateur en itinérance
0-5 kW	0,022 € TTC/min	0,033 € TTC/min
5-15 kW	0,044 € TTC/min	0,066 € TTC/min
> 15 kW	0,066 € TTC/min	0,099 € TTC/min

Point de recharge rapide

Puissance maximale atteinte	Abonné MOBiVE	Utilisateur en itinérance
0-25 kW	0,090 € TTC/min	0,135 € TTC/min
25-40 kW	0,168 € TTC/min	0,252 € TTC/min
40-75 kW	0,213 € TTC/min	0,319 € TTC/min
> 75 kW	0,448 € TTC/min	0,672 € TTC/min

LE DIRE C'EST BIEN, LE FAIRE C'EST MIEUX !

Après seulement deux années d'activité, la SEM EnR64, vient de mettre en service sa **première centrale photovoltaïque au sol à Bénéjacq**. Cette installation d'un peu plus de 1,9 Mwc, produira en moyenne l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12 400 usagers (hors chauffage) soit l'équivalent de 22,54 % de la consommation électrique annuelle de toute la commune de Bénéjacq. Au total, **4 260 modules photovoltaïques ont été posés sur les 5 hectares de l'ancien centre d'enfouissement technique**, pour un investissement total d'environ 2 millions d'euros.



La centrale de Bénéjacq vue du ciel



Mise en service de la centrale

DE NOMBREUX NOUVEAUX PROJETS

Au-delà de cette installation, EnR64 a obtenu 7 permis de construire pour des ombrières photovoltaïques sur parkings et des couvertures de terrains de tennis. Ces projets portés par la filiale dédiée PSPA (Parkings Solaires des Pyrénées Atlantiques), représentent une puissance totale de 1,5 Mwc et un investissement cumulé de 2,10 M€.

Toujours en matière de photovoltaïque, EnR64 a été lauréate avec Dhamma Energies, d'un appel d'offres de la CRE pour la réalisation d'une ombrière sur le parking de la base de loisirs de Guiche. Celle-ci couvrira à terme les 10 000 m² de parkings et offrira un confort supplémentaire aux utilisateurs du site.

Mais EnR64 a également obtenu un permis pour un projet similaire sur le parking du Stade du Hameau à Pau. Cette centrale réalisée en partenariat avec Total Energies sera portée par la société Soleil du Hameau détenue par les 2 sociétés.

Par la prise de participation dans la société EnR Adour, la SEM se positionne également sur le photovoltaïque flottant.

Ici, il s'agit d'un partenariat entre 4 SEM départementales (Landes, Gers, Hautes Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques), 2 fonds d'investissement régionaux (Terra Energies et l'AREC) pour des installations sur les lacs de l'Institution Adour. Il s'agit à ce jour d'étudier l'aménagement de 22 retenues d'eau, ce qui en fait le plus grand projet de France en surface cumulée.

Enfin et dans un autre domaine, EnR64 a créé fin 2021 la société STIRVIA avec TEREKA Solutions. Cette société a pour but de déployer des stations de gaz naturels pour véhicules (GNV et BioGNV) sur le département.

Pour tout renseignement sur vos projets, vous pouvez contacter EnR64 par téléphone, par mail ou sur le site internet.

✉ contact.enr64@gmail.com
s.castet@enr64.fr

☎ 05 59 02 46 71

🌐 www.enr64.fr

7



nouvelles ombrières photovoltaïques

en construction soit un total de 2,10 M€

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU SYNDICAL DU 1^{ER} MARS 2021

1. Lignes de trésorerie
2. Groupement de commande AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES / SDEPA pour la mise en œuvre d'un accord-cadre permettant la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux
3. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation de l'éclairage des aires de jeux, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
4. Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'audits énergétiques
5. Accord cadre pour la réalisation de prestations intellectuelles relatives aux énergies renouvelables
6. Réalisation de 6 centrales photovoltaïques sur bâtiments communaux
7. Renouvellement de l'adhésion annuelle du SDEPA à l'AREC
8. Subventionnement à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de ligne HTA pour raison économique
9. Adaptation pour 2021 du bail à loyer de la chaufferie bois de BEDOUS
10. Mise en place du télétravail au SDEPA

COMITÉ SYNDICAL DU 13 MARS 2021

11. Objet: débat d'orientations budgétaires
12. Avenant au contrat de concession en vue de la révision du tarif de distribution publique de gaz naturel sur la commune de SOURAÏDE
13. Avenant au contrat de concession en vue de la révision du tarif de distribution publique de gaz naturel sur la commune de ARTIGUELOUTAN

BUREAU SYNDICAL DU 29 MARS 2021

14. Signature d'une convention de stage avec un stagiaire de l'enseignement supérieur
15. Réalisation du réseau de chaleur bois de LEMBEYE
16. Réalisation d'une installation photovoltaïque sur bâtiment communal à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
17. Déplacement d'ouvrages d'éclairage public communal
18. Pilotage du volet « étude pollution lumineuse » pour l'élaboration de la trame sombre de l'éclairage public en Pays Basque
19. Remboursement anticipé de 2 emprunts
20. Subventionnement du budget général à la régie de production de chaleur pour équilibrer le projet du réseau de chaleur bois de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
21. Mise en place d'actions de communication régionale en faveur du gaz naturel pour véhicule (GNV)
22. Participation du SDEPA à un groupement de commande régional pour la fourniture et la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques

COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2021

23. Compte rendu des transferts de crédits 2020
24. Examen et vote du compte de gestion 2020
25. Examen et vote du compte administratif 2020
26. Affectation des résultats 2020
27. Présentation et vote du budget primitif 2021
28. Examen et vote du compte de gestion 2020 - régie photovoltaïque

29. Examen et vote du compte administratif 2020 - régie photovoltaïque
30. Affectation des résultats 2020 - régie photovoltaïque
31. Présentation et vote du budget primitif 2021 - régie photovoltaïque
32. Examen et vote du compte de gestion 2020 - régie de production de chaleur
33. Examen et vote du compte administratif 2020 - régie de production de chaleur
34. Affectation des résultats 2020 - régie de production de chaleur
35. Présentation et vote du budget primitif 2021 - régie de production de chaleur

BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2021

36. Subventionnement à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de ligne HTA pour raison économique
37. Attribution aux communes d'une subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
38. Admissions en non valeurs
39. Attribution d'un accord cadre pour réalisation d'audits énergétiques sur bâtiments publics
40. Convention de mandat entre le SDEPA et le Département pour la rénovation de l'éclairage public de la rocade nord/sud LONS-BILLÈRE-LAROIN
41. Création de postes
42. Mise en place d'un contrat d'apprentissage
43. Création d'un emploi non permanent à temps complet

BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

44. Autorisation de signer pour 2022 les marchés de travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de génie civil pour les réseaux de télécommunications dans les communes adhérentes au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques
45. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation de l'éclairage des aires de jeux, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
46. Marche de travaux d'électrification par générateurs solaires photovoltaïques en sites isolés
47. Accord-cadre à bons de commande pour l'isolation des combles perdus des bâtiments publics
48. Marché de diagnostics énergétiques sur le parc d'éclairage public des collectivités
49. Marché de géoréférencement des câbles souterrains d'éclairage public des collectivités adhérentes au service mutualisé d'entretien des installations
50. Subvention à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de lignes HTA pour raison économique
51. Création d'un réseau de chaleur bois sur la commune de NAY
52. Attribution d'un marché de création d'un réseau de chaleur bois sur la commune de LEMBEYE
53. Mise en place d'un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME pour le développement des EnR thermiques en Béarn

54. Élaboration d'un schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
55. Organisation d'un contrôle de la concession de distribution électrique par enquête auprès des usagers via la poste
56. Actualisation de l'adhésion du SDEPA au pôle mission temporaire du Centre de Gestion
57. Instauration du télétravail au SDEPA
58. Mise en place d'un contrat de projet de conseiller énergie pour les communes du Pays basque

BUREAU SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

59. Désaffectation d'une ligne électrique du service public de distribution électrique
60. Autorisation de renouveler la carte d'achat public « Caisse d'Épargne »
61. Autorisation de signer les marchés de travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de génie civil pour les réseaux de télécommunications dans les communes adhérentes du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques pour 2022
62. Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'électrification (hors énergies non reliées) et d'éclairage public aériens et souterrains, d'éclairage des aires de jeux et de mise en valeur des espaces publics, de création de réseaux de télécommunications dans les communes en régime rural d'électrification, adhérentes du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques pour 2022
63. Autorisation de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de plans de prévention sécurité et santé liés aux travaux réalisés par le SDEPA pour 2022
64. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation de l'éclairage des aires de jeux réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale
65. Emprunt travaux électrification rurale SDEPA
66. Prix de vente de l'énergie distribuée par le réseau de chaleur d'ARETTE
67. Autorisation de signer le marché d'exploitation des réseaux de chaleur d'ARZACQ et SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
68. Convention de partenariat dite « article 8 » pour l'intégration dans l'environnement et la sécurisation des réseaux électriques
69. Adhésion du SDEPA à l'AUDAP
70. Mise en place d'un « démonstrateur hydrogène vert » sous maîtrise d'ouvrage du SDEPA dans le département
71. Mise en place d'un groupement de commande pour l'achat ou la location de véhicules électriques

SDEPA - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021
Édité par le SDEPA - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@sdepa.fr

Directeur de publication : Barthélémy BIDÉGARAY
Crédit photos : SDEPA - Dépôt légal : juin 2022

Conception-réalisation : Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140

 IMPRIM VERT* Imprimé sous respect des normes environnementales.